Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ MUNICIPAL **N° 51/2026**

PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL
POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

MONSIEUR LE MAIRE DE KILSTETT

- VU le code civil, notamment ses articles 75 et suivants relatifs à la célébration du mariage ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment :
- l'article L. 2122-18, qui permet au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté à des membres du conseil municipal une partie de ses fonctions ;
- l'article L. 2122-32, relatif aux fonctions d'officier de l'état civil ;
- l'article L. 2122-35, relatif à la délégation de fonctions dans le domaine de l'état civil ;
- l'article LO. 2122-4-1, le/la conseiller/ère délégué/e étant de nationalité française ;
- VU la demande formulée par les futurs époux sollicitant la célébration de leur mariage par M. ADAM Francis, conseiller municipal ;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire droit à cette demande ;

ARRETE

ARTICLE 1er — M. ADAM Francis, né le 05/01/1965 à STRASBOURG, demeurant 9 rue Mozart à KILSTETT (67840), élu conseiller municipal de la commune de KILSTETT le 22/03/2026, est délégué pour célébrer, à titre exceptionnel, le mariage de :

- M. ADAM Loïc, né le 11/01/1993 à STRASBOURG,
- et Mme BRITSCH Barbara, née le 31/12/1994 à VILLINGEN-SCHWENNINGEN (Allemagne),

qui sera célébré à la mairie de KILSTETT le samedi 7 novembre 2026 à 11h00, en vertu de l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 — M. ADAM Francis portera l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent en application de l'article D. 2122-4 du CGCT, dans le cadre de cette célébration.

ARTICLE 3 — Ampliation du présent arrêté sera :

1. remise au délégataire ;
2. annexée au registre des délégations de la commune (art. R. 2122-7 du CGCT) ;
3. publiée par affichage en mairie jusqu'à la date de la célébration (condition d'exécutoirité) ;
4. transmise à Mme la Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de STRASBOURG ;
5. transmise à M. le Préfet du département du Bas-Rhin

Fait à Kilstett, le 28 octobre 2026

MAIRIE de KILSTETT 2 (Bas-Rhin)

Le Maire
Olivier MEYER